



Institut de la
Parentalité

Organisme spécialisé Enfance et Parentalité

Procédure Accueil des publics

I.	Rappel sur les mesures de protection à respecter	3
II.	Procédure d'accueil des patients	4
a.	Principes de la poursuite des activités de soin	4
b.	Arrivée et attente pour sa consultation	5
c.	En consultation	6
d.	Sortie des patients	7
e.	Après la consultation	8
f.	Usage des toilettes.....	9
III.	Procédure d'accès aux espaces collectifs d'équipe.....	9
IV.	Procédure d'accueil des stagiaires en formation	10
V.	Procédure d'entretien et d'hygiène des locaux.....	12
a.	Nettoyage quotidien des locaux	12



SIRET : 812 829 802 00022



Procédure Reprise d'activité et Accueil des Publics

De l'Institut de la Parentalité- Version octobre 2020

L'Institut de la Parentalité accueille à nouveau du public à partir du lundi 18 mai 2020, sous certaines conditions décrites dans ce document. Nous encourageons toutefois les **familles à privilégier les accompagnements à distance** quand cela est possible.

Nous demandons à toute personne se rendant dans nos locaux d'avoir au préalable lu l'intégralité de ce document et la partie la concernant.

Il est demandé à toute personne présentant des **symptômes** même discrets, ayant eu un **contact récent avec une personne contaminée** ou répondant aux **profils les plus à risque de complication** d'en **aucun cas pénétrer dans les locaux** de l'Institut de la Parentalité.

L'Institut de la Parentalité s'engage à respecter l'ensemble des mesures décrites ci-dessous mais ne pourra assurer la garantie d'un risque nul de contamination, encouru par le patient lors de son déplacement et sa visite de consultation.

I. Rappel sur les mesures de protection à respecter

Luttons ensemble contre la Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Le port du masque



Source et informations complémentaires : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



II. Procédure d'accueil des patients

a. Principes de la poursuite des activités de soin

L'Institut de la Parentalité maintient :

-Le **standard téléphonique** quotidien (lundi au vendredi) sur le numéro habituel de l'Institut de la Parentalité Bordeaux Floirac et sur celui de Paris-Sénart.

-Les **permanences conseil téléphoniques** gratuites par notre équipe de thérapeutes, permettant à tout parent en difficulté de pouvoir échanger avec un professionnel expert de l'Institut de la Parentalité. Une à deux demi-journées par semaine.

-Des **téléconsultations** pour les patients déjà suivis et les nouveaux patients nécessitant un accompagnement individualisé et sur plusieurs séances.

-Des **consultations en présentiel** lorsque la situation ou l'âge de l'enfant l'exige. Un accueil est assuré dans les locaux de l'Institut de la Parentalité et nécessite le respect strict des procédures décrites ci-dessous. Le masque est obligatoire pour les adultes, pour tout accès à l'Institut. **Le masque doit être fourni par le patient.** Le praticien refusera la consultation en l'absence de masque.

La suspension des actions collectives à destination des parents et des familles

L'Institut de la Parentalité annule toutes les actions de permanences conseil physique et de programmes parents en présentiel.

En présentiel, le minimum de personnes doit être présent à la consultation.



Ainsi seront admis 1 enfant maximum et 1 parent maximum, sauf cas exceptionnel*.

Pour les adultes seuls ou les 2 parents sans enfants, la téléconsultation doit être priorisée*.

Exemple de cas exceptionnels : Degré de souffrance suite à évaluation clinique à distance, contexte familial, Impossibilité ou refus de la téléconsultation par la famille.

b. Arrivée et attente pour sa consultation

A respecter par les Patients

- Veuillez attendre dans votre voiture jusqu'à l'heure exacte de votre RDV.
- Vous êtes prévenu par un SMS de la part du professionnel dès qu'il est prêt à venir vous accueillir à la porte d'entrée (les sonnettes seront condamnées).
- Dès votre accès à l'Institut, ayez positionné votre masque selon les recommandations.
- Saluer le professionnel oralement, sans engager de contact.
- Veuillez à retenir votre enfant dans son élan vers le professionnel
- 1 pression de gel hydroalcoolique sur les mains est à appliquer à votre arrivée (mis à disposition sur la table d'entrée).
- Ne s'engager dans le couloir / espaces communs qu'après vérification qu'ils soient libres.

Aucun espace d'attente ne sera accessible au sein des locaux.

Accès sur le site de Sénart : Veuillez rentrer dans l'Institut par la porte d'entrée (en face de l'ascenseur, indiqué par un panneau) et sortir par l'autre porte indiquée par le thérapeute qui vous reçoit.

Accès sur le site de Floirac : Accédez à l'Institut de la Parentalité par les portes d'entrée habituelles lors de leur ouverture automatique déclenchée par le professionnel de l'intérieur.



A respecter par le professionnel

- Informez le patient avant la consultation du protocole à respecter en lui adressant par le moyen de votre choix (sms, mail), le lien des recommandations patients (institut-parentalite.fr)
- Fixer les horaires de RDV de consultation en respectant le temps d'aération entre chaque consultation.
- Dès l'accueil de vos patients, ayez positionné votre masque selon les recommandations.
- Adresser un SMS au patient à l'heure de l'accueillir à la porte d'entrée (les sonnettes seront condamnées, pas d'espace d'attente)
- Accueillez les patients à l'heure exacte du RDV en actionnant sans contact l'ouverture des portes automatiques à l'avant de l'Institut de la Parentalité par votre présence à l'intérieur (ne pas utiliser le boîtier de commande à distance- Floirac), ou par les portes ouvertes (Sénart)
- Saluer les patients oralement, sans engager de contact.
- Veillez à faire maintenir la distance dans les retrouvailles avec l'enfant.
- Ne s'engager dans le couloir/ espaces communs qu'après vérification qu'il soit libre.
- 1 pression de gel hydroalcoolique sur les mains est à appliquer entre chaque patient

c. En consultation

Usage de matériel :

- Amener votre propre stylo patient/ professionnel pour remplir papiers et faire vos prises de notes.
- Amener des crayons de couleurs ou feutres pour votre enfant (patient).
- Amener vos propres mouchoirs.
- Une surface de jeux est dédiée et délimitée, surface lavable.
- Usage de jeux et jouets :

Cas 1 : Parent, vous pouvez venir en consultation avec maximum 2 à 3 jeux ou jouets de votre enfant, qui vous sembleraient nécessaire pour le temps de la consultation. Attention, ces jouets doivent être transportés dans un sac plastique fermé. Il ne sera ouvert que dans l'espace du bureau, et les objets déposés uniquement sur la surface réservée aux jeux des patients. Suivre les indications du professionnel.

Cas 2 : Le professionnel peut avoir préparé une poche de jeux dédiés à votre enfant. Seuls les jeux de cette poche pourront être utilisés durant la consultation. Ils seront exclusivement utilisés avec votre enfant. Désinfectés avant et après utilisation.

A respecter par les Patients

- Respecter les gestes barrières durant toute la consultation.
- Veillez à ce que son enfant respecte les gestes barrières durant toute la consultation.
- Maintenir son masque selon les recommandations durant toute la durée de la consultation.
- Laisser le professionnel actionner les poignées de porte pour entrer et sortir du bureau de consultation.
- N'entrer en contact avec aucun objet du bureau, autres que ceux dédiés à votre consultation.
- Pas d'attente en intérieur pour les parents : Pour attendre votre enfant, vous serez invité à patienter à l'extérieur, tout en restant joignable (portable). Pour le site de Floirac : Attente dans le patio arrière : Maximum 2 familles en même temps.

A respecter par le professionnel

- Respecter les gestes barrières durant toute la consultation.
- Veillez à ce que l'enfant reçu respecte les gestes barrières durant toute la consultation.
- Maintenir son masque selon les recommandations durant toute la durée de la consultation.
- Actionner vous-même les poignées de porte pour entrer et sortir du bureau
- Respecter les horaires stricts du RDV, pour l'entrée et sortie du patient.
- N'entrer en contact avec aucun objet du patient, ou désinfecter vous les mains avant et après contact avec les objets.
- Faites respecter la surface de jeux dédiés aux objets du patient.

d. Sortie des patients

A respecter par les Patients

- Laisser le professionnel ouvrir la porte du bureau. Ne toucher aucune poignée de porte.
- Saluer le professionnel oralement, sans engager de contact.
- Veillez à retenir votre enfant dans son élan vers le professionnel
- Ne s'engager dans le couloir/ espaces communs qu'après vérification qu'il soit libre.

Sortie sur le site de Sénart : Veuillez sortir uniquement par la porte de sortie dédiée (à côté de l'espace d'attente habituel)

Sortie sur le site de Floirac : Sortez de l'Institut de la Parentalité par les portes habituelles lors de leur ouverture automatique déclenchée par votre mouvement devant la porte, de l'intérieur, en évitant tout contact.

A respecter par le professionnel

- Actionner l'ouverture de la porte du bureau vous-même.
- Saluer les patients oralement, sans engager de contact.
- Veillez à faire maintenir la distance dans la séparation avec l'enfant.
- Ne s'engager dans le couloir/ espaces communs qu'après vérification qu'il soit libre.

e. Après la consultation

A respecter par les Patients

- En cas de début de symptômes du COVID 19 dans les 15 jours suivant la consultation, veuillez prévenir le professionnel qui vous a reçu.

A respecter par le professionnel

- Aérer le bureau à grande fenêtre ouverte au moins 10 minutes toutes les heures, entre deux consultations.
- Désinfecter les assises et dossiers de chaise des patients
- Désinfecter la surface de jeux.
- Ranger dans leur poche les jeux mis à disposition du patient avant nettoyage de fin de journée ou les nettoyer immédiatement après la consultation.
- En fin de journée, avant son départ, le professionnel doit réaliser l'entretien quotidien de son bureau. Voir partie VI.
- Procéder au nettoyage du sol de votre bureau + se répartir les parties communes pour les jours de consultation : lundi soir, mercredi soir et vendredi soir.



f. Usage des toilettes

Accès aux sanitaires sur le site de Sénart : Les sanitaires du Pôle Médical de Sénart sont accessibles et régulièrement nettoyés par le service d'hygiène du Pôle.

Accès aux sanitaires sur le site de Floirac : Un sanitaire est accessible en cas d'urgence. Merci au maximum des cas de prendre vos dispositions avant la consultation.

III. Procédure d'accès aux espaces collectifs d'équipe

Seuls les professionnels de l'Institut de la Parentalité sont autorisés à accéder aux espaces suivants, à l'exception des stagiaires de formation lors des jours de formation :

- Cuisine
- Toilettes réservés professionnels
- Accueil
- Salle d'atelier
- Salle de formation / réunion
- Local photocopieuse

Dans ces espaces,

-Une seule personne est autorisée à la fois dans chacun des espaces. Respect d'une distance sociale d'au moins 1 mètre.

-Le lavage des mains avant et après utilisation du matériel collectif est obligatoire et rappelé par l'affichage des consignes sanitaires, avec présence de **gel hydro alcoolique**. Du papier jetable est mis à disposition pour appuyer sur les touches des équipements et lingettes désinfectantes pour nettoyer avant et après utilisation.

-Nettoyer avant et après chaque utilisation les **points contacts** (poignées, boutons ...);

-Usage des toilettes pour l'équipe : Désinfection avant et après utilisation par chaque professionnel.

-Pour la cuisine, mise en place des plages horaires d'accès décalé (en continuité des horaires décalés de consultation) pour l'accès au frigo et micro-onde. La salle d'atelier est transformée en réfectoire pour conserver les distances durant les éventuels repas simultanés. Il est demandé à chaque professionnel de **manger dans ses propres contenants et d'amener ses couverts personnels**, et de **ne pas les laver sur place**.

-Usage du frigo et du micro-onde : il est demandé aux utilisateurs de nettoyer avant et après chaque utilisation les points contacts (poignées, boutons, supports ...);

IV. Procédure d'accueil des stagiaires en formation

A partir du 2 juin, une reprise progressive des activités de formation en présentiel est prévue **avec les aménagements suivants** :

- Affichage à l'entrée et dans chaque salle des gestes barrières, du lavage des mains et de la fiche symptômes
- Distanciation d'1 mètre entre les stagiaires, avec installation des tables respectant la distanciation.



- Seul le formateur actionne les poignées de portes et le matériel informatique.
- Aération de la salle à chaque pause (20 minutes toutes les 3 heures maximum)
- Absence de distributeurs de café et collations collectifs durant la formation
- Horaires de pause fixés à l'avance et évitement de regroupement des stagiaires : accès individuels aux sanitaires et à l'espace cuisine, repas à sa table dans la salle de formation ou à l'extérieur.
- Nettoyage du matériel de formation (vidéo projecteur, ordinateurs, claviers, souris...) après chaque journée de formation par le formateur.
- Nettoyage régulier au cours de la journée le matériel collectif de formation.
- Fourniture numérique du livret stagiaire (pas d'impression papier)

Les stagiaires recevront le présent protocole en amont de la formation avec un récapitulatif des consignes précises à respecter :

- Présentez-vous entre 8h30 et 8h55 devant l'Institut, sans sonner, nous vous ferons accéder 1 par 1 à la salle.
- Port du masque obligatoire pour accéder aux espaces communs des locaux (à fournir par le stagiaire).
- Lavage des mains avec gel hydroalcoolique à l'entrée des locaux
- Respect des gestes barrières et notamment la distance de 1 mètre minimum (pas de serrage de main)

- Notez que le livret stagiaire sera fourni uniquement au format numérique.
- Apporter votre propre petit matériel (stylo, carnet...)
- Ne pas se prêter de matériel entre stagiaires durant la formation
- Jeter vos déchets dans la poubelle fournie à la sortie de la pièce.
- Accès 1 par 1 aux sanitaires, avec désinfection à chaque passage (lingettes à disposition)
- Accès 1 par 1 à l'espace cuisine. Merci de prévoir autant que possible un repas froid.
- Prise de repas à l'extérieur ou sur sa table à sa place, en salle de formation.
- En l'absence de distributeurs de café et collations, merci de fournir vos propres boissons, collations et bouteilles d'eau.
- Passation de l'évaluation de formation en numérique, par un lien internet en fin de formation.

Merci de nous signaler toute suspicion ou risque de contamination et de vous abstenir de vous rendre sur notre site de formation si :

- Vous avez des symptômes de Covid-19 avant l'accès à la formation.
 - Vous avez eu un contact direct (partage le même lieu de vie, face à face à moins d'1 mètre pendant plus de 15 minutes sans moyens de protection) avec une personne contaminée.
 - Vous faites partie des profils les plus à risque de complication
- Consultez alors votre médecin traitant, apporter un justificatif de rendez-vous médical au retour sur le site de formation, en cas de remise d'un arrêt médical, informer nous.

Si un stagiaire présentait des symptômes de Covid-19 durant la formation :

La responsable formation sera informée et demandera au stagiaire de quitter le site et de consulter son médecin traitant. Pour qu'il quitte le site, nous prendrons les mesures nécessaires pour éviter qu'il prenne les transports en commun en s'assurant qu'il puisse rentrer par ses propres moyens et notamment en véhicule personnel (en cas de doute sur sa capacité à rentrer seul nous contacterons le SAMU).

En cas d'attente au sein de l'Institut de la Parentalité, une pièce isolée sera imposée au stagiaire.

En cas de symptômes dans les 15 jours suivant la formation :

Veillez nous prévenir, l'ensemble des stagiaires serait informé.

V. Procédure d'entretien et d'hygiène des locaux

Les préconisations du Ministère du Travail seront respectées :

Règles de nettoyage des locaux, sols et surfaces



- Equipement du personnel d'entretien :
blouse à usage unique et gants de ménage
- Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés.
- Le lavage et la désinfection humide sont à privilégier :
 1. Dans le cadre de bureaux partagés, des lingettes ménagères ou des produits ménagers compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminal...
 2. rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique
 3. laisser le temps de sécher
 4. Si un cas de COVID-19 est survenu sur le lieu de travail, aérer la pièce quand c'est possible. Attendre de préférence plusieurs heures avant de nettoyer les surfaces du poste occupé par le salarié malade (bureau, matériel informatique, téléphonie, poignées de porte...). Utiliser pour cela des lingettes imbibées du produit de nettoyage habituel, en portant des gants de ménage. Laver ensuite les gants à l'eau et au savon, puis se laver les mains dès le retrait des gants.
- Filière d'élimination classique pour les déchets potentiellement contaminés



ATTENTION ! Un risque peut en masquer un autre !

D'autres risques que le Covid-19 existent dans l'entreprise.
Les règles habituelles de santé et de sécurité pour les salariés sont de rigueur : protection contre les chutes, contre les agents chimiques dangereux, équipements collectifs et individuels, etc. (picto des panneaux de sécurité affichés dans les entreprises)

Ces risques peuvent même être accrus en raison de : nouvelles embauches, réaffectations, réorganisations du travail, surcharge de travail ! Soyez vigilants.

Ministère du Travail - 2 avril 2020

- Arrêt du système de ventilation VMC.
- Mise en place de poubelles à ouverture non manuelle.
- Evacuation des déchets de ménage : une poubelle dédiée aux déchets liés au ménage (lingettes, blouse, gants...) sera installée dans la cour extérieure, vidée à chaque passage de l'agente d'entretien dans la filière d'élimination classique.

a. Nettoyage quotidien des locaux

L'Institut de la Parentalité sera nettoyé et désinfecté par **l'agente d'entretien salariée** avec DESINFECTION tous les lundis, mercredis et vendredis:

- des surfaces de l'ensemble des pièces
- des surfaces des bureaux et des espaces de jeux (petites tables, tapis...)
- des poignées de porte, de fenêtre et des fauteuils
- des surfaces de la cuisine, micro-onde, frigidaire, cafetière et bouilloire.

Chaque professionnel devra à l'issue de ses consultations quotidiennement désinfecter :

- la surface de son bureau et des espaces de jeux (petites tables, tapis...)
- la poignée de porte, de fenêtre et de fauteuils de son bureau

- les jeux et jouets mis à disposition dans sa consultation et stocké dans une poche après chaque consultation.
- + Procéder au nettoyage du sol de votre bureau + se répartir les parties communes pour les jours de consultation : **lundi soir, mercredi soir et vendredi soir.**

Chaque professionnel devra à l'issue de chacun de ses passages désinfecter :

Les sanitaires utilisés personnellement.

Les zones de contact dans les espaces communs (cuisine, local photocopieuse), et poignées de porte utilisées.

Un plan de nettoyage avec suivi quotidien sera affiché.

Blouse jetable, gants et produits désinfectant/ lingettes mis à disposition des professionnels autant que possible.



Institut de la
Parentalité

7 avenue de la Libération,
33270 FLOIRAC
Tél. : 07 690 990 73
bienvenue@institut-parentalite.fr
www.institut-parentalite.fr